



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 137 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2020

**Lettre datée du 29 mai 2019, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la lettre que je vous ai adressée en date du 24 avril 2019 concernant le soi-disant « Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables » (voir annexe) comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 137 de la liste préliminaire.

(Signé) Vassily Nebenzia

* [A/74/50](#).



Annexe à la lettre datée du 29 mai 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 24 avril 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire concernant le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour 2020 et une méthode de financement du soi-disant « Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ».

Je voudrais tout particulièrement appeler votre attention sur le paragraphe 8 de la résolution [71/248](#) de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016, le paragraphe 32 de la résolution [73/182](#) de l'Assemblée générale du 17 décembre 2018 et le paragraphe 35 de la résolution [72/191](#) de l'Assemblée générale du 19 décembre 2017, et vous serais reconnaissant de me confirmer les points suivants :

a) Avant l'adoption des résolutions susmentionnées par l'Assemblée générale, vous n'avez pas présenté à la Cinquième Commission, pour examen, de rapport sur les incidences sur le budget-programme, comme le prévoit l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale ;

b) Les résolutions susmentionnées ne comportent aucune référence aux « quotes-parts » au « budget ordinaire de l'ONU » ou au « budget-programme de l'ONU » et elles n'ont aucune incidence financière dont il faudra tenir compte dans le budget-programme de l'ONU pour 2020. Le terme « projet de budget » figurant dans deux d'entre elles a le même sens qu'à l'alinéa 19) de votre rapport [A/71/755/Add.1](#) du 16 août 2017 et qu'aux alinéas 45) et 47) et au paragraphe 48 de votre rapport [A/71/755](#) du 19 janvier 2017 et se rapporte au budget du « mécanisme », qui est financé par des contributions volontaires, c'est-à-dire des sources extrabudgétaires.

(Signé) Vassily Nebenzia